

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022

OBJET : REPORT DE LA MISE EN PLACE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE AU 1^{er} JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-deux, et le quatre octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette — CELHAY Martine - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉS : DIRIBARNE Lionel - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors de la séance du 9 novembre 2021 concernant l'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57 abrégée en remplacement de l'actuelle ainsi que l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) au 1^{er} janvier 2023.

Elle explique que le CFU reprend les éléments du Compte Administratif et du Budget Primitif qui doivent être sur la même nomenclature. Cela ne sera possible qu'à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle propose à l'assemblée délibérante de repérer la mise en place du CFU au 1^{er} janvier 2024 et non au 1^{er} janvier 2023 comme décidé lors de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de reporter la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) pour le Budget Principal de la commune de BARDOS au 1^{er} janvier 2024.

CHARGE la Maire de communiquer cette délibération aux entités concernées.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

